



Procédure désordre sur un balcon

Par **chrismonten**, le **25/02/2014** à **11:47**

bonjour, nous souhaitons connaître la procédure à suivre pour contraindre un propriétaire à ranger son balcon sur lequel il y a un nombre incroyable de choses visibles de l'extérieur. la séquence des courriers : lettre simple, lettre recommandée, etc; jusqu'aux poursuites éventuelles. seconde question : que risque-t-on en cas de non respect de la procédure ? merci d'avance.

Par **alterego**, le **25/02/2014** à **12:14**

Bonjour, Votre question autorise à écarter l'hypothèse que vous soyez le syndic de la copropriété. Copropriétaire, vous vous adressez directement au syndic. Locataire, vous informez votre propriétaire qui en informera le syndic. Dans un cas comme dans l'autre le syndic agira selon la procédure que vous évoquez. Amiable dans un premier temps, recommandé AR, s'il ne s'exécute pas "services sanitaires de la mairie" et, s'il persiste toujours, voies judiciaires. Cordialement

Par **chrismonten**, le **25/02/2014** à **12:22**

nous sommes le conseil syndical et nous sommes en désaccord avec le syndic sur la procédure, c'est pour cela que nous nous renseignons merci

Par **moisse**, le **25/02/2014** à **15:56**

Bonjour, rnlIl serait utile de consulter le règlement de copropriété pour vérifier ce qu'il en est de l'usage des balcons. rnlIl a déjà été admis en justice que cette disposition ne restreignait pas le droit de propriété ni d'usage, sans même qu'il soit évoqué la nature (bourgeois, commercial..) de l'immeuble.